

si nous faisions une exception à notre règle de conduite ?

— Eh ! mademoiselle, qui donc s'étonnerait ? s'écria Lascars, ne vous faut-il pas un défenseur en raison même de votre isolement ?... n'en avez-vous pas eu ce soir la preuve irrécusable. D'ailleurs la maison d'une jeune fille peut et doit être ouverte à son frère....

Pauline poussa un soupir.

— Hélas ! fit-elle ensuite, vous n'êtes pas mon frère....

— Je suis prêt à le devenir, répliqua le baron, si vous daignez m'accorder le titre de votre ami.... et jamais, je vous en donne ma parole de gentilhomme, jamais affection fraternelle ne se sera montrée plus pure et plus respectueuse que la mienne....

Pauline secoua doucement la tête.

— Vous refusez ?... demanda Lascars d'une voix altérée.

— Il le faut, monsieur.... murmura la jeune fille, et je vous jure que cela me coûte !... mais mon seul bien en ce monde est le nom sans tache que m'a laissé mon père. Je dois à celui qui n'est plus, je me dois à moi-même, d'éviter toute démarche imprudente qui puisse faire naître des soupçons injustes.... Je vous en conjure, monsieur, dites-moi que vous me comprenez, dites-moi que vous m'aprouvez, et que rien, dans mes paroles, ne vous blesse et ne vous offense....

— Vous êtes cruelle pour moi, mademoiselle ! répondit Roland avec amertume, et je mentirais en vous laissant croire que je reste insensible à la blessure que vous me faites ! Mon nom, comme le vôtre, est sans tache.... le baron de Lascars n'a pas une honte dans son passé, et votre honneur, je l'atteste, était en sûreté sous la garde du mien ! Je courbe la tête cependant devant l'arrêt qui me frappe.... J'aurais dû le prévoir et ne point m'exposer à l'entendre de votre bouche ! Hélas ! je le savais depuis longtemps, en ce monde, la reconnaissance est toujours sur les lèvres et jamais dans le cœur ! Au risque de ma vie j'ai sauvé la vôtre, et votre première action est de me bannir à jamais d'une existence que vous me devez.... Adieu, mademoiselle, que Dieu vous protège, soyez heureuse, et si quelque nouveau péril venait plus tard à vous menacer, appelez hardiment à votre aide celui que vous chassez aujourd'hui.... appelez-le sans crainte et sans hésitation, il viendra !....

(La suite au prochain numéro.)

PAUVRE LUCIE !

Passeroux est un pauvre petit hameau dépendant de la commune de Lavaur, dans le département de la Dordogne (France). Là habitait avec ses parents, au commencement de cette année, une jeune et jolie fille, Lucie Fabre, que courtisait depuis environ deux ans un jeune homme du bourg de Saint-Cernin-de-Lherm, Camille Amblard. Camille et Lucie s'aimaient ardemment, et s'ils ne se mariaient pas, c'est que le père Fabre, homme sournois et cupide, avait toujours fait la sourde oreille, quand on lui avait demandé son consentement. Les deux amants, espérant triompher avec le temps de ces résistances, continuaient de se voir à la dérobée, dans un bois voisin de l'habitation de la famille Fabre. Presque tous les soirs, Camille franchissait les trois milles qui le séparaient de sa fiancée, sifflait d'une certaine manière, et quelques instants après, Lucie arrivait, exacte au rendez-vous.

Vers le mois de février 1883, Camille fit auprès du père Fabre une dernière démarche. Mais l'obstiné vieillard resta inflexible. Rien ne put le toucher, ni les supplications de Camille, ni les prières et les larmes de Lucie.

Cette opposition systématique avait une cause : Camille avait un rival, plus riche que lui, un voisin des terres du père Fabre, le sieur Fournier, qui, en faisant sonner ses écus, avait un jour demandé la main de Lucie. C'est lui que Fabre rêvait d'avoir pour gendre, et ce rêve était aussi celui de sa femme, non moins acharnée que lui à en poursuivre la réalisation.

Mais Lucie avait irrévocablement donné son cœur à Camille ; elle prit le parti d'en finir, et sa vingt-et-unième année sonnée, elle chargea un notaire de rédiger des sommations respectueuses. Ce fut une explosion de fureur lorsque Fabre les reçut. Toute la semaine Lucie fut en butte aux brutalités paternelles. Les scènes succédaient aux scènes. Et ce n'est pas seulement les reproches de son père et de sa mère que la pauvre fille devait essuyer, son beau-frère, Amédée Pinsat, lui faisait, lui aussi, sentir toute son irritation. Nul en effet plus que Pinsat n'avait poussé Fabre à la résistance : il avait juré d'empêcher ce mariage et nourrissait contre Camille une haine implacable.

Disons tout de suite la raison de cette attitude :

Lorsque Pinsat s'était marié avec Anne Fabre, sœur de Lucie, on avait constitué à celle-ci une dot de 4,000 francs. Or, à l'époque où Fournier demanda la main de Lucie, le père Fabre avait résolu de faire quelques sacrifices pour faciliter cette union. Pinsat intrigua si bien qu'il fit, dans une réunion de famille, décider que si le mariage de Fournier avec Lucie se réalisait, on égaliserait les dots des deux sœurs. Et comme c'était 7,000 francs qu'on devait donner à Lucie, il devait toucher pour sa femme, à titre de supplément de dot, une somme de 3,000 francs.

Ces 3,000 francs il les lui fallait pour acquitter des dettes assez criardes. Avec cette somme, il calmerait ses créanciers les plus impatients, et qui sait si Fournier, par reconnaissance, ne lui viendrait pas à son tour en aide ?

Tout à coup, dans les premiers jours de mai, un ha-

bitant de Passeroux vint prévenir Camille que le père Fabre se décidait à lui donner son consentement. Qu'on juge de la joie des deux fiancés ! Enfin, ils allaient toucher au port ! Le 9 mai, à neuf heures du matin, il y avait foule à l'église de Lavaur. C'étaient les parents et les amis qui venaient assister à la cérémonie nuptiale. On n'attendait plus que Camille, qui s'était rendu à Passeroux pour prendre son futur beau-père et sa fiancée. Hélas ! tout n'était pas fini... Camille et Lucie arrivèrent seuls, tristes, abattus, et, les larmes aux yeux, déclarèrent qu'au dernier moment Fabre avait refusé de les suivre.

C'en était trop ! Lucie prit une résolution suprême ; elle abandonna la maison paternelle et alla demander l'hospitalité à la mère de Camille. Cette fuite fit réfléchir Fabre. Craignant le scandale, il envoya dès le lendemain matin un billet ainsi conçu : "Je consens au mariage ; trouvez-vous demain matin à neuf heures à l'église de Lavaur, j'y serai."

Mais, sur la demande de Lucie, à laquelle il répondait de paraître en public à une heure où les curieux pourraient être nombreux, il fut décidé que le mariage aurait lieu le vendredi 11, avant le jour.

Le jeudi soir, un orage épouvantable éclata. Camille était à Passeroux ; il attendit longtemps une éclaircie pour regagner sa maison, mais la pluie continuait à tomber à torrents et le tonnerre faisait rage. A onze heures et demie, il n'y tint plus : "Je pars, dit-il à l'ami chez lequel il se trouvait et qui lui offrait l'hospitalité pour la nuit ; je ne puis rester plus longtemps ici. J'ai laissé là-bas ma mère et ma fiancée ; elles seraient inquiètes. J'aime mieux m'en aller." Et, sans se laisser effrayer par la perspective d'une course d'une lieue au milieu des mauvais chemins, à travers les bois et à une heure aussi avancée, il partit.

Il ne devait pas arriver.

A Saint-Cernin-de-l'Herm, les deux femmes avaient attendu toute la nuit, au milieu des plus poignantes angoisses et en proie aux plus noirs pressentiments, le retour de Camille. Cinq heures du matin sonnèrent ; elles n'avaient encore vu personne et c'était l'heure du mariage !... "Peut-être, se dirent-elles en tremblant, aura-t-il couché à Passeroux ; partons !"

Les invités étaient tous à la sacristie. A six heures, Lucie fit enfin son apparition, et n'apercevant pas son fiancé : "Où donc est Camille ?" s'écria-t-elle avec des pleurs dans la voix. Hier, il n'est pas revenu... Où donc est-il ?

Et quand on lui eut répondu qu'on ne l'avait pas vu depuis la veille à onze heures et demie, elle s'évanouit en gémissant : "On me l'a tué !"

On l'avait tué, en effet.

Pendant deux jours, on battit les bois, on se livra aux plus minutieuses recherches dans tous les environs, mais sans pouvoir retrouver Camille. Ce ne fut que le dimanche 13 mai que la gendarmerie de Villefranche, après avoir fait minutieusement fouiller une mare distante de quatre-vingts pieds de la maison Fabre, finit par découvrir le cadavre de l'infortuné jeune homme.

Le parquet de Sariat se transporta sur les lieux, et, après l'autopsie, il fut reconnu que Camille Imblard avait été étranglé et son corps jeté ensuite dans la mare. On retrouva sur lui un porte-monnaie contenant 45 francs et les deux bagues en or qu'il destinait à sa fiancée. Le juge d'instruction voulut lui-même remettre l'alliance à la malheureuse jeune fille, qui la reçut à genou près du cadavre de son fiancé.

L'opinion publique désignait Pinsat comme le meurtrier de Camille. Il fut arrêté. L'instruction a établi contre lui des charges accablantes.

Pinsat, reconnu coupable par le jury, a été condamné à vingt années de travaux forcés.

JUGEMENT IMPORTANT

La cour d'Appel a confirmé le jugement de l'hon. juge Torrance, condamnant la corporation d'Ottawa à payer les dommages à la compagnie du chemin de fer de Montréal, Ottawa et Occidental, pour avoir refusé injustement et illégalement de lui livrer ses débentures lorsqu'elles étaient dues, en 1876. Ces débentures devaient payer les \$200,000 de parts souscrites par la corporation dans le capital de la compagnie. Le défaut de la part de la corporation affecta, dans le temps, considérablement le crédit de la compagnie, et fut même, dit-on, la cause première de la crise financière par laquelle la compagnie fut forcée de vendre son chemin au gouvernement de Québec.

La créance de la compagnie pour les \$200,000 de parts n'est pas affectée par ce jugement, mais reste à débattre.

MM. De Bellefeuille et Bonin représentaient la compagnie, et l'hon. M. A. Laflamme la corporation d'Ottawa.

Mgr Capel a saisi l'occasion du quatrième centenaire de la naissance de Luther pour donner, à Cincinnati, une conférence sur le célèbre Réformateur.

LE RÉVEILLEUR

Il existe à la Villette, Paris, un vieux brave homme qui a trouvé pour vivre un ingénieux expédient. Incapable depuis longtemps de faire un travail de force, il s'est institué "réveilleur."

En quoi consistent ses occupations ? Elles sont bien simples. Le "réveilleur" se lève tous les jours vers deux heures du matin, et quelque temps qu'il fasse, s'engage bravement dans les rues tortueuses quiavoisinent les fortifications.

Il s'est chargé d'arracher au sommeil les ouvriers que leur métier oblige à partir très tôt de chez eux pour se rendre à leur usine ou à la fabrique, et qui, à cette saison, ne se sentiront pas assez sûrs d'eux-mêmes pour avoir le courage de quitter le lit avant l'apparition de l'aurore "aux doigts de rose." Le "réveilleur" possède un petit calepin où sont notés les noms et les adresses de ses clients.

Il suit son itinéraire avec la même ponctualité qu'un facteur, pousse un cri convenu en passant devant chacune des maisons où on l'attend, et ne s'en va que lorsqu'il a vu une fenêtre s'ouvrir ou qu'il a entendu une réponse.

Il fait payer un sou par jour à chaque ouvrier qu'il réveille de cette façon ; mais on peut prendre des abonnements "à la semaine" ou même "au mois," et alors les conditions sont naturellement plus douces.

La bonne saison du "réveilleur," c'est le cœur de l'hiver où les nuits sont longues et où on a le plus besoin de ses services. L'hiver, il est forcé de chômer et s'emploie alors aux petites commissions des ouvriers.

TÊTES CONSERVÉES

Un journal d'Australie, *Melbourne Argus*, raconte que les naturels de la Nouvelle-Zélande, pour payer à la mémoire de leurs amis morts un tribut de respect et d'admiration et pouvoir, à certaines époques de l'année, célébrer en leur honneur des cérémonies funèbres, conservent leurs têtes.

Voici le procédé que les Néo-Zélandais emploient dans cette circonstance :

Quand la tête a été détachée du tronc, on brise avec une pierre ou un bâton la partie supérieure du crâne ; on vide entièrement la cervelle, et on lave la cavité du crâne à diverses reprises, jusqu'à ce qu'elle soit entièrement nettoyée. On plonge alors la tête dans l'eau bouillante pendant quelques minutes, ce qui fait disparaître tout l'épiderme. On a soin, pendant cette opération, de ne point toucher à la chevelure, car elle tomberait aussitôt ; mais, quand la chevelure est refroidie, elle reste attachée et fixée à la tête avec plus de force qu'au paravant. De petites planchettes sont placées des deux côtés du nez, afin de lui conserver sa forme naturelle ; un autre petit morceau de bois est, en outre, introduit dans le nez pour empêcher qu'il ne se déforme ; enfin, on bourse les narines avec du lin.

On arrache les yeux : si ce sont ceux d'un chef, on les mange ; on les jette avec mépris dans tout autre cas. On coude la bouche et les paupières, pour qu'elles ne perdent pas leur aspect ordinaire.

D'avance a été creusé dans la terre une espèce de four qu'on remplit de pierres rouges. Ce four, fermé de tous côtés, n'a qu'une ouverture pratiquée au sommet, sur laquelle s'adapte parfaitement la partie supérieure de la tête. Les pierres chaudes sont arrosées d'eau aussi souvent que cela est jugé nécessaire : il en résulte une fumée qu'augmentent encore des feuilles imbibées d'eau et qu'on a introduites dans le four. La chaleur et la fumée pénètrent ainsi dans l'intérieur de la tête, dont la base est placée comme nous l'avons dit, à l'ouverture du four.

Pour entretenir la chaleur et la fumée nécessaires, on a soin de renouveler souvent l'eau et les pierres chaudes, jusqu'à ce que cette préparation soit terminée. Le natrel, qui est chargé de cette opération, doit veiller à ce qu'il ne se forme point de ride sur le visage, et passe souvent la main sur la peau, afin de prévenir toute altération dans les traits.

Ce procédé, pour conserver les têtes humaines, exige de vingt-quatre à trente heures.

Quand la tête a atteint le degré voulu de préparation, on la retire du feu, on la fixe à un bâton et on l'expose au soleil. On oint fréquemment les têtes avec de l'huile ; bien que cette dernière condition ne soit pas jugée indispensable à la conservation du crâne, on l'emploie pour donner aux têtes une plus brillante apparence.

Les anciens Canadiens connaissaient l'efficacité de la Noix Longue à son état vert, comme purgatif et laxatif, mais son usage présentait un inconvénient, c'est qu'il était impossible de se procurer des noix fraîches dans toutes les saisons. La science a depuis découvert un extrait de cette noix qui conserve son efficacité pour un temps indéfini. C'est de cet extrait que sont composées les Pilules Purgatives de Noix Longue de McGALE, reconnues aujourd'hui comme un des meilleurs purgatifs. En vente chez tous les Pharmaciens.